

Présentation au conseil Étude prospective du CCU Avril 2007

En octobre 2006, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage entreprenait une étude prospective du développement de la municipalité pour en déterminer les orientations qu'il entendait proposer au Conseil municipal.

Dix questions dressées par M. Louis-Marie Bouchard, président du CCU, ont provoqué les observations et discussions des membres désignés. Celles-ci furent colligées par M. Gilles Chabot et déposées le 23 janvier 2007 dans un document qui contient, entre autres, 19 propositions conséquentes d'orientation ou d'intervention soumises à l'analyse du CCU. Le Comité considère que ce document initial constitue l'essentiel de ses recommandations et le dépose en « Annexe –A- » à titre informatif auprès du conseil municipal; les conseillers pourront y trouver des éléments complémentaires, mais surtout diverses hypothèses de mise en œuvre.

Le présent document traduit les positions avancées par le CCU, après discussion de chacune des propositions, lesquelles établissent les orientations essentielles et les divers moyens qu'il entend élaborer pour la réalisation de ses objectifs. Il se veut surtout l'expression d'une étude prospective sérieuse qui sera le support d'une politique à long terme de bonification de notre milieu.

Conséquemment, le CCU dépose ses recommandations auprès du conseil municipal et en demande la sanction afin d'assurer la coordination de ses activités avec les orientations du conseil.

Le CCU demeure à la disposition des membres du conseil municipal pour assurer la réussite de cette démarche.

Le présent texte a été sanctionné par le Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage lors de son assemblée régulière tenue le 15 mai 2007.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 1 – Le caractère particulier de notre municipalité

Le constat

Au-delà de la volonté d'autonomie établie au référendum de 2003, la municipalité doit assurer sa progression et sa survie par des orientations qui en feront un milieu de vie recherché.

Le CCU a pris conscience des éléments tels :

- absence de politique de développement ;
- dépréciation de la valeur identitaire ;
- ressources limitées ;
- détérioration de nos valeurs ;
- disparition des commerces, tous éléments qui traduisent une municipalité en perte d'autonomie.

Il importe donc d'établir des orientations claires et de définir l'image que l'on entend élaborer pour bien identifier le caractère particulier de notre municipalité, en assurer le développement harmonieux et à toute fin sa survie.

Le CCU estime :

- que nos acquis composés de valeurs culturelles, architecturales et environnementales doivent être protégés;
- que la fonction touristique doit être supportée par la valorisation de notre site naturel, de nos parcs et un développement participatif;
- que la famille dans un milieu sain, écologique et bien desservi, doit être le centre de nos préoccupations.

Proposition 1 – Le caractère particulier de notre municipalité

Il importe de dresser une image particulière de notre municipalité, pouvant la caractériser, la distinguer aux yeux de la société et même la marquer au point d'assurer son autonomie et son indépendance. Notre-Dame-du-Portage doit être une agglomération résidentielle de qualité, axée prioritairement sur la famille, l'environnement et sa vocation récréotouristique.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 2 – Le lien routier nord-sud

Le constat

Notre réseau routier est essentiellement composé de voies est/ouest (route du Fleuve, route de la Montagne, Autoroute Jean-Lesage et chemin Fraserville) en raison des crêtes parallèles qui caractérisent la topographie de la municipalité.

À l'exception de la route du Fleuve, les vitesses autorisées sur ces routes confirment leurs fonctions de voies transitoires.

Ces voies sont reliées par un seul axe routier nord/sud composé des côtes de l'Église et de la Mer et du chemin du Lac; ce lien est très faible par ses pentes, ses courbes et surtout sa discontinuité. Cet axe nord/sud-est donc asservi aux voies transitaires malgré qu'il reçoive en outre les rues de la Colline et des Îles.

Il n'existe donc pas, de véritable croisée de chemin, de centre d'agglomération;

- qui traduit l'existence de notre municipalité dont les citoyens sont drainés d'est en ouest vers Rivière-du-Loup ;
- qui supporte un sentiment d'appartenance ;
- qui favorise le développement des services de proximité essentiels à toute agglomération ;
- et serait susceptible d'accroître la participation des voyageurs à notre développement.

Proposition 2– Le lien routier nord-sud

Le CCU reconnaît que le lien routier nord-sud, formé de la côte de l'Église, de la côte de la Mer et du chemin du Lac :

P.2.1) constitue le lien essentiel entre les six artères est-ouest de notre municipalité ;

P.2.2) est le principal axe routier susceptible de bonifier l'appartenance des résidents à notre communauté ;

P.2.3) doit être mis en valeur pour assurer le développement autonome de la municipalité ;

P.2.4) doit supporter l'atteinte des services de proximité (commerces locaux) recherchés par nos citoyens et favoriser le développement des activités récréotouristiques aménagées sur les terrains municipaux qu'il dessert.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 3 – Protection de nos ressources en eaux

Le constat

Les membres du CCU sont sensibilisés aux contraintes découlant de nos ressources limitées en eau potable.

Sous réserve d'élaborer un projet écologique d'envergure et justifiable économiquement, la municipalité doit et devra maximiser les ressources existantes en eau potable, en assurer la protection et en contrôler rigoureusement l'usage sous sa juridiction.

À cette fin, toute la réglementation doit porter l'empreinte de cette sagesse et les développements rigoureusement sélectionnés et planifiés en fonction de la préservation et de l'usage rationalisé de cette ressource.

Proposition 3– Protection de nos ressources en eaux

Le CCU recommande que la municipalité se dote d'une réglementation avancée (verte) relative à la protection et à l'usage de nos ressources en eaux.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 4 – Le développement résidentiel unifamilial

Le constat

L'habitation unifamiliale est l'essence même du domaine bâti de notre municipalité.

Afin de valoriser l'axe routier nord/sud, une concentration résidentielle desservie par cette voie est préférable, plutôt que le développement en continuité ou à proximité de Rivière-du-Loup.

La municipalité doit assurer la disponibilité de terrains à coûts variés pour accommoder toutes les tranches de la population.

Tout développement doit être respectueux de nos valeurs environnementales et particulièrement de nos ressources en eau.

Les nouveaux développements seront favorisés sur les sites à faible potentiel agricole.

Sans s'opposer au développement des résidences secondaires de luxe, la municipalité doit d'abord assurer l'accroissement d'une population résidente, nécessaire au support des activités sociales culturelles et commerciales essentielles.

Proposition 4– Le développement résidentiel unifamilial

Relativement au développement résidentiel, le CCU recommande de :

P.4.1) poursuivre le développement de la route des Îles vers l'ouest en visant clairement (à long terme), un débouché à la rue du Plateau, sous réserve d'un accès intermédiaire à la route de la Montagne et/ou éventuellement une boucle de retour à la côte de la Mer;

P.4.2) autoriser le développement résidentiel sur sites faciles d'aménagement, dans l'objectif évident d'accueillir une clientèle moins fortunée, mais recherchée pour ses valeurs sociales et participatives.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 5 - Le développement résidentiel de moyenne et haute densité

Le constat

En raison de nos faibles ressources en eau et de l'absence de réseaux d'aqueduc et/ou d'égout, les membres du CCU estiment que tout positionnement ferme de zones d'habitation à moyenne ou haute densité est aléatoire.

Le besoin cependant d'offrir à nos résidents jeunes et/ou âgés un certain nombre de logements locatifs est reconnu par le CCU.

Les membres estiment que la procédure du cas par cas s'impose dans une telle situation.

Il y a donc lieu de planifier une réglementation qui assure la souplesse requise à l'implantation de résidences à logements multiples là où les besoins et les ressources le justifieraient.

Proposition 5- Le développement résidentiel de moyenne et haute densité

Afin de permettre des unités résidentielles de moyenne et haute densité, le CCU recommande que :

la municipalité exerce son pouvoir discrétionnaire, par l'ajout d'une section spécifique au règlement de zonage, permettant les projets particuliers et d'ensemble de moyenne et haute densité; sujets à entente négociée, respectueuse des exigences municipales.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 6 – La route du Fleuve

Le constat

Les membres du CCU considèrent la route du Fleuve comme un secteur particulier de notre agglomération en raison de ses valeurs patrimoniales et panoramiques.

La protection de ces valeurs est essentielle et a des impacts sur tout développement à venir.

L'acceptation du rapport Milot/Chabot sur les valeurs architecturales de la route du Fleuve et la protection de l'îlot paroissial confirme la priorité qui doit être apportée à la préservation de ce secteur.

Le CCU croit qu'il y a lieu d'entamer rapidement les études et analyses qui permettront la valorisation de ce patrimoine et l'intégration de réalisations contemporaines.

En plus des valeurs précitées, les membres favorisent l'insertion d'activités familiales par l'intégration de parcours pédestres et cyclables en parallèle de la route.

Proposition 6– La route du Fleuve

Le CCU propose la protection immédiate de l'esthétique de la route du Fleuve et la mise en valeur de son potentiel architectural, panoramique et touristique, incluant les activités piétonnières et cyclistes.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 7 - Notre îlot paroissial

Le constat

La préservation de l'îlot paroissial a su rallier les membres du CCU autour d'une réglementation spécifique de préservation.

Son avenir n'est pour autant pas assuré, étant lié aux diverses fonctions urbaines susceptibles d'y être implantées et compatibles aux valeurs patrimoniales et aux intérêts locaux.

Le CCU croit essentiel d'établir le potentiel d'utilisation des bâtiments existants en partenariat avec le Conseil de la fabrique, afin de sensibiliser la population à l'importance de rationaliser immédiatement les usages futurs dans le respect de l'attachement aux valeurs présentes qui seule ne peut en assurer la préservation.

La connaissance de ce potentiel aura un impact direct sur le zonage urbain, plusieurs activités civiles pouvant y être logées.

Proposition 7 - Notre îlot paroissial

Le CCU propose que soit établi le potentiel d'utilisation de l'îlot paroissial dans le respect des valeurs sociales dont il témoigne.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 8 - Notre école primaire

Le constat

La volonté du CCU de baser le développement de la municipalité sur l'habitation unifamiliale et les services aux familles supporte l'accroissement de la demande scolaire jusqu'au niveau secondaire.

La possibilité d'assurer, à proximité, la formation primaire de leurs enfants a toujours exercé un fort attrait chez les parents.

La municipalité doit donc participer à des solutions locales pour maintenir une réponse satisfaisante au besoin scolaire des familles.

Le CCU reconnaît cependant que le bâtiment scolaire actuel est une laideur et que son agrandissement éventuel participera à la dévalorisation du centre de notre municipalité. En d'autres termes, la vigueur de notre école primaire ne doit pas menacer à nouveau l'esthétique de notre village.

Dans ce cas-ci, l'interrelation entre la préservation de l'îlot paroissial et l'accroissement de la clientèle scolaire est incontournable et exige une réflexion progressive, respectueuse des valeurs en cause et particulièrement de l'esthétique de notre village.

Proposition 8- Notre école primaire

Deux solutions s'offrent à long terme pour accommoder les éventuels besoins en développement de notre école primaire sur la base d'une collaboration Commission scolaire/Municipalité:

- **recycler respectueusement l'un des édifices de l'îlot paroissial vers des fonctions culturelles et scolaires,**
- **agrandir l'école actuelle sans augmenter son volume visuellement perceptible de la route du Fleuve.**

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 9 - Nos parcs est et ouest

Le constat

Les membres du CCU ont souvent souligné la réussite des parcs « est et ouest » et souhaité leur bonification.

Étant donné le caractère touristique de la municipalité, mais aussi l'usage fréquent de la route du Fleuve comme piste/santé par nos concitoyens, la fonction parc acquiert une importance significative pour la mise en valeur du potentiel touristique et la bonification de notre milieu d'habitation.

Les restrictions imposées l'an dernier à la valorisation de ces deux parcs d'intersection ne traduisent pas tout l'intérêt témoigné par leurs utilisateurs résidents et/ou de passage. Ces parcs sont un objectif motivateur d'activités physiques recherchées de nos concitoyens.

Proposition 9 - Nos parcs est et ouest

Le CCU propose la bonification des deux parcs d'intersection (est-ouest) et souhaite un aménagement progressif de ces aires. Les éléments souhaités, outre un aménagement des sols (non prioritaire), sont l'érection d'un abri (pluie et vent), l'aménagement d'un accès naturel aux grèves, la disponibilité accrue d'un mobilier d'observation et d'accommodement et à l'est, la sécurisation du parc par rapport à la voie publique.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 10 - Notre littoral

Le constat

Les membres du CCU sont sensibles à la réduction des percées visuelles vers le fleuve et nos couchers de soleil à partir de la route du Fleuve.

L'accroissement volumétrique des chalets et résidences d'été transformés en résidences quatre saisons et la recherche d'intimité créent une barrière visuelle croissante qui **diminue le caractère riverain historique** de la route du Fleuve.

Les accès à la mer (piétons, canots, kayaks) sont aussi très limités alors qu'à certains endroits, l'étroitesse de la route du Fleuve s'accommoderait allègrement d'un sentier côté fleuve, en bordure de grève.

Les membres du CCU estiment en outre que certains sites seraient facilement bonifiés par des interventions mineures de nettoyage et aménagement.

Proposition 10- Notre littoral

Le CCU propose que soit étudié le potentiel de mise en valeur récréotouristique du littoral et de ses paysages.

P.S : les membres soulignent que la municipalité a déjà acquis des droits de grève d'une part et que l'intérêt des hôteliers peut contribuer à ce projet d'autre part.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 11 - Commerce estival

Le constat

Les membres du CCU reconnaissent l'importance d'offrir au centre du parcours de la route du Fleuve, une halte d'accommodation pour les vacanciers et résidents.

Auparavant, le dépanneur constituait, de facto, une halte estivale.

La proximité de la piscine municipale, de la route du quai et de ses attraits touristiques justifie de créer un service complémentaire pour accommoder la clientèle et créer un centre attractif durant la saison estivale.

Cette halte, en plus d'assurer une fonction commerciale estivale (glaces, fruits, café... etc.) inclurait quelques places de stationnements (pour libérer l'emprise étroite à cet endroit), un dépôt pour bicyclettes, abri et tables.

Particulièrement, cette halte constituerait le point de chute du Parc nord-sud ci-après proposé et le joint avec le parcours de la route du Fleuve.

Propositions 11 et 15 (intégrée)

1) Le CCU propose qu'une halte d'accommodation offrant les facilités requises aux activités récréotouristiques estivales soit dressée au centre du village. Cette halte constituera le terminal nord du parc linéaire nord-sud proposé en parallèle des côtes de l'Église et de la Mer.

2) Que la fonction commerciale de l'ancien dépanneur soit maintenue pour répondre à la demande estivale liée aux activités de la piscine et du quai.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 12 - Piste de ski de fond

Le constat

La piste de ski de fond est un acquis à préserver qui prendra de l'ampleur avec l'augmentation de la fonction résidentielle familiale et son prolongement concomitant.

Le chalet des loisirs est aussi un équipement de base existant apte à accueillir un accroissement de fréquentation; il est déjà une réussite municipale.

Les points panoramiques offerts par la piste de ski nordique en font l'une des plus belles de la région et devraient être mis en valeur pour la rentabiliser et en accroître la fréquentation.

Cette piste constitue un accompagnement naturel à un développement résidentiel familial de qualité.

Le CCU soutient que l'emprise d'une piste linéaire doit être intégrée à tout nouveau développement en bordure de la falaise et planifiée pour son développement d'est en ouest.

Proposition 12- Piste de ski de fond

Le CCU propose d'étendre d'est en ouest le circuit de ski de fond actuel.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 13 - Le parc nord-sud

Le constat

Le lien routier nord-sud soutenu par le CCU en proposition 2 est l'ossature de base autour duquel les attraits et services offerts par la municipalité doivent se développer pour créer un milieu fort et attractif.

Au fil des ans, la municipalité a acquis des terrains et droits qui s'étendent parallèlement et souvent en mitoyenneté au lien routier nord-sud, ces propriétés offrent un potentiel extraordinaire d'aménagement d'un parc qui au fil des années pourra constituer la valeur attractive incontournable de notre municipalité.

S'étendant de la route du Fleuve à l'autoroute Jean Lesage, ce parc unira la halte estivale, la zone de services commerciaux (proposition 14), le site de l'hôtel de ville, le chalet des loisirs et ses services, la piste de ski nordique, le terrain de balle-molle, le secteur des sources et tous autres aménagements justifiables au cours des années.

Bien paysagé, le parcours du fleuve au chalet des loisirs ouvrira l'usage des stationnements du chalet aux vacanciers et résidents.

Proposition 13 - Le parc nord-sud

Le CCU propose :

P13.1) que soit créé un comité spécifique chargé d'élaborer les modalités et grandes lignes d'un parc nord/sud, reliant les équipements existants (chalet des sports, îlot paroissial, glissade, ski nordique et balle molle) et autres, par un circuit piétonnier dans un parc/jardin reliant le fleuve à l'autoroute 20.

P13.2) que la municipalité assure la protection de ce territoire d'ici l'élaboration du projet.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 14 - Zone commerciale

Le constat

Il n'existe plus de commerce urbain à Notre-Dame-du-Portage, malgré maintes initiatives, la dernière « le dépanneur » a dû fermer faute de rentabilité.

En bref, nos citoyens s'alimentent en passant aux nombreux commerces de la rue Hôtel-de-ville à Rivière-du-Loup ou à Québec, l'autre bout de la 20.

Le CCU reconnaît :

- que la population actuelle n'est pas suffisante pour assurer les commerces de proximité ;
- qu'il faut accroître la population familiale ;
- qu'il faut intercepter les voyageurs en transit ;
- qu'il faut créer des points d'intérêts de qualité pour y parvenir ;
- surtout que la localisation d'une nouvelle zone commerciale est faite sans compromis pour offrir le meilleur potentiel ;
- que les nouveaux commerces soient appuyés par des politiques municipales de soutien (axe routier nord/sud, intégration au parc nord/sud...).

Les membres du CCU ont été unanimes dans le choix du site et souhaitent la polyvalence des aménagements commerciaux qu'il recevra.

Proposition 14- Zone commerciale

Le CCU propose qu'une zone commerciale et de services soit créée sur les terrains au nord-est de l'intersection de la route de la Montagne et de la côte de l'Église.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 15 - Commerce estival

Note : La proposition 15 a été intégrée à la proposition 11. Son traitement distinct visait une discussion plus claire au sein du CCU.

Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007

Proposition 16 - Le potentiel récréotouristique

Le constat

Le CCU a identifié que les seules entreprises viables dans notre municipalité sont axées sur le tourisme et les services de villégiature.

La réputation de Notre-Dame-du-Portage est reconnue à cet effet.

Les valeurs panoramiques de notre village en sont le fondement et ont conduit à une expertise reconnue.

Cette entreprise a peu évolué dans les dernières décennies au point où certains équipements touristiques deviendront obsolètes.

Le CCU estime essentiel de participer au développement de cette industrie en collaborant avec les intervenants du milieu, en développant des points d'attraction forts et en assurant la préservation du caractère vernaculaire de notre village.

Proposition 16- Le potentiel récréotouristique

Que le CCU rencontre les intervenants des milieux touristiques et hôteliers afin de prendre connaissance de leurs besoins, établir leurs intérêts à participer au développement de nos valeurs naturelles (panorama, mer, falaise,... etc.) et fixer des orientations réalistes pour le développement de cette ressource.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 17 - La zone industrielle

Le constat

Notre zone industrielle est inopérante et son existence n'est due qu'au développement de notre aéroport.

La municipalité n'est pas en mesure d'assurer les services d'aqueduc, d'égout et éventuellement de sécurité, encourus par un développement significatif d'une zone industrielle.

Le territoire occupé par notre zone industrielle semble présenter un certain potentiel aquifère non vérifié. L'inactivité de cette zone constitue donc paradoxalement une protection de cette ressource.

Dans le contexte du développement domiciliaire souhaité, il serait utile de pouvoir retourner à la forêt ou à l'agriculture propre, partie de cette zone en échange du dézonage souhaité pour le développement résidentiel.

Il importe aussi de redéfinir les caractéristiques des entreprises industrielles que nous souhaitons retrouver dans notre municipalité en relation avec la richesse de notre paysage et sa protection.

Proposition 17- La zone industrielle

Le CCU convient de réévaluer le potentiel de développement de la zone industrielle et d'en rectifier s'il y a lieu la réglementation.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 18- Les nouvelles zones blanches

Le constat

Le CCU estime que les orientations qu'il entend favoriser (axe nord/sud, routier et parc, etc.) exigent une revue globale des zones blanches et des réglementations qui s'y appliquent.

Il y a donc lieu d'établir les critères applicables, et ce, en fonction des orientations de la municipalité et de son développement.

Par ailleurs, tout développement urbain encourt une réduction du potentiel agricole.

Le CCU croit qu'au contraire, il nous faut soutenir l'entreprise agricole qui peut collaborer à l'assainissement de notre environnement, protéger nos réserves d'eau (forêts) et assurer la qualité de notre paysage renommé.

Proposition 18- Les nouvelles zones blanches

Que le CCU invite l'autorité compétente locale à une rencontre d'information 1) sur les véritables critères de sélection applicables à la détermination des zones blanches dans la municipalité 2) sur les orientations à long terme qu'il conviendrait d'établir pour encourager et soutenir l'industrie agricole et la faire participer à nos objectifs.

**Présentation au conseil
Étude prospective du CCU
Avril 2007**

Proposition 19 – Les critères de lotissement

Le constat

Le CCU identifie que nos lotissements résidentiels ne sont pas respectueux des valeurs écologiques que nous croyons essentiel de préserver.

Il y a lieu d'établir les critères que nous entendons imposer aux promoteurs et lotisseurs en vue du respect de notre environnement. Nos exigences méritent une mise à jour pertinente aux efforts contemporains de préservations de notre planète.

Il ne s'agit donc plus de tapisser au moindre effort, les bonnes terres agricoles de résidences, mais de déterminer les sites et les critères de développement qui garantiront la sécurité et la pérennité de notre environnement écologique.

Proposition 19– Les critères de lotissement

Que le CCU établisse après recherche et documentation les critères de qualité qu'il souhaite exiger pour les lotissements futurs, en conformité de ses engagements environnementaux et écologiques.

Présentation au conseil

Étude prospective du CCU

Avril 2007

Conclusions

Le présent document résulte des travaux du Comité consultatif d'urbanisme, et traduit une vision de notre municipalité qui, si reconnue par le Conseil municipal, assurera son développement harmonieux, mais surtout exigera une volonté soutenue et une vigilance constante dans l'atteinte des objectifs retenus, axés principalement sur nos familles, notre environnement et notre potentiel récréotouristique.

Les propositions du CCU visent essentiellement à assurer un cadre urbanistique adapté à l'accroissement sain de notre population et à apporter au Conseil un appui coordonné et soutenu dans une croissance planifiée nécessaire au maintien de la qualité.

Les membres du CCU souhaitent donc, sous réserve de sanction de leurs objectifs, que les priorités soient établies en collaboration avec le Conseil, afin d'échelonner les interventions urbanistiques en réponse aux besoins de notre population, à l'intérieur d'un cadre reconnu et publicisé.

Assurer les familles de services de qualité, protéger le caractère particulier de la route du Fleuve, concrétiser le lien routier Nord-Sud et entreprendre la réalisation du parc parallèle sont des engagements auxquels la population actuelle et future saura souscrire, parce que peu coûteux et aptes à garantir la qualité de vie qu'elle recherche et qu'elle est prête à assumer.

La municipalité peut compter sur des ressources économiques et des citoyens compétents et participatifs, pourvu qu'elle sache proposer des objectifs « motivateurs ». Les membres du CCU croient que leurs propositions sont dans cette lignée novatrice.

Louis Marie Bouchard,
Président du CCU

Nathalie Tremblay,
Maire

Carl Bélanger, conseiller

Gilles Chabot

Louis-Marie Gagnon

Vital Larouche

Mario Ouimet